

Vos candidatures pour intégrer une première année de master à la rentrée ont toutes été rejetées ou vous avez été placé(e) sur liste d'attente.

1/ Vous remplissez les conditions pour saisir le recteur et faire valoir votre droit à la poursuite d'études

Rappel des conditions de saisine :

- ✚ avoir candidaté à au moins 5 formations
- ✚ concerne au moins deux mentions de master distinctes
- ✚ avoir adressées sa candidature à au moins deux établissements de l'enseignement supérieur.

2/ Lien pour déposer la saisine <https://saisine.trouvermonmaster.gouv.fr/#/>

Ouverture à partir du 30 juin

ATTENTION

Dès qu'une proposition d'admission en master vous est transmise par le recteur, vous disposez de 8 jours pour accepter, uniquement via la plateforme nationale de saisine. Passé ce délai la proposition sera considérée comme refusée.

3/Conseils pratiques sur la manière de constituer au mieux votre dossier.

Rubrique « Mention de licence »

Veillez entrer l'intitulé exact de la mention tel qu'il est indiqué sur votre diplôme ou attestation de réussite.

Ex : « Sciences de la vie » n'est pas la même chose que « Biologie »

Rubrique « Diplôme national de licence ou attestation »

Dans l'attente de votre diplôme, le secrétariat de votre formation vous délivre une attestation de réussite, datée et signée, confirmant que vous avez bien obtenu 180 ECTS

Il vous appartient de contacter l'université pour la demander.

Rubrique « Relevés de notes »

Pour être recevables, les relevés de notes doivent impérativement respecter les conditions suivantes:

- ils sont définitifs (donc datés et signés par l'établissement),
- ils mentionnent le nombre de crédits européens obtenus (ECTS),
- ils couvrent les 6 semestres de licence.

Rubrique « Candidatures »

Nous attirons votre attention sur la différence entre mention et parcours. Pour que votre saisine soit recevable, vous devez avoir postulé dans au moins deux mentions de master distinctes.

Ex : cinq candidatures dans la mention EEA ne sont pas suffisantes quand bien même elles porteraient sur différents parcours (parcours Automatique et robotique (AURO), parcours Electronique des systèmes embarqués et télécommunications (ESET) etc.)

Par ailleurs, la mention de la licence que vous avez obtenue doit être compatible avec les mentions des masters demandés. Une table nationale de cohérence entre les mentions de licence et celles de masters est publiée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et utilisée par les recteurs de région académique, à la fois pour vérifier la validité des dossiers de saisine et pour faire des propositions de poursuite d'études aux étudiants qui les ont saisis. Cette liste est consultable au lien suivant :

https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/Compatibilite_DNL_DNM.pdf

Pour chaque candidature, vous veillerez à sélectionner l'établissement et la formation dans le menu déroulant.

Seuls les refus prononcés par l'équipe pédagogique après examen au fond de votre candidature sont pris en compte. Dans le cas où vous n'auriez pas respecté les délais de la procédure de recrutement, ou postulé dans une formation incompatible avec votre parcours, ces rejets ne sont pas recevables.

Les pièces justificatives de refus d'admission, ou de placement en liste d'attente, doivent faire apparaître vos noms et prénoms, l'expéditeur, la date, la mention de master, le motif du refus.

A défaut de courrier, vous pouvez produire une capture d'écran si elle répond à ces attentes.

Rubrique « Lettre de motivation »

Cette rubrique doit retenir toute votre attention car la lettre de motivation oriente les services rectoraux dans leurs recherches de places, puis elle est prise en compte par les équipes pédagogiques universitaires décidant des admissions, en complément des résultats académiques. **Vous devez donc y exposer clairement votre parcours ainsi que votre projet personnel, professionnel et académique.**

Attention : La lettre de motivation jointe à votre saisine est impérativement un courrier spécifique, adressé au recteur. La lettre rédigée précédemment pour entrer dans tel ou tel master ne sera pas prise en compte car elle est trop restrictive sur vos attentes et vos motivations.

Éléments de conseils pour la lettre de motivation

- 1/ rappeler le contexte de votre saisine : mention, année et lieu d'obtention de la licence ; candidatures refusées
- 2/préciser votre projet de poursuite d'études : master(s) souhaité(s) en élargissant le plus possible les mentions et la zone géographique, démarches réalisées pour connaître cette ou ces formations, intérêts portés pour le contenu et les objectifs de ce ou ces masters, ce que représente(nt) pour vous le(s) métier(s) visé(s), projet(s) de recherche et lieu(x) de stage envisagés
- 3/mettre en avant votre parcours académique en lien avec votre projet : parcours de formation réalisé dans le supérieur, mention(s) obtenue(s), compétences développées (savoirs, savoir-faire, savoir-être), intérêts portés pour certains enseignements, vos points forts au niveau académique
- 4/ valoriser vos expériences professionnelles et personnelles en lien avec votre projet :
emploi(s), job(s) étudiant(s), stage(s), bénévolat, service civique, MOOC, participation à un concours, immersion à l'étranger

Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser la lettre de motivation pour porter à la connaissance du recteur et des services universitaires tout événement qui a pu affecter votre parcours et vos résultats en licence : charge de famille, aidant, CDI, autre.

Vous pouvez également faire état des contraintes qui font obstacle à la mobilité géographique pour la poursuite en master.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site « Trouver mon master », notamment les rubriques « Saisir le recteur » et la FAQ .

Juin 2023